PC8 de la Terre Rouge

de Pétange à Bettembourg

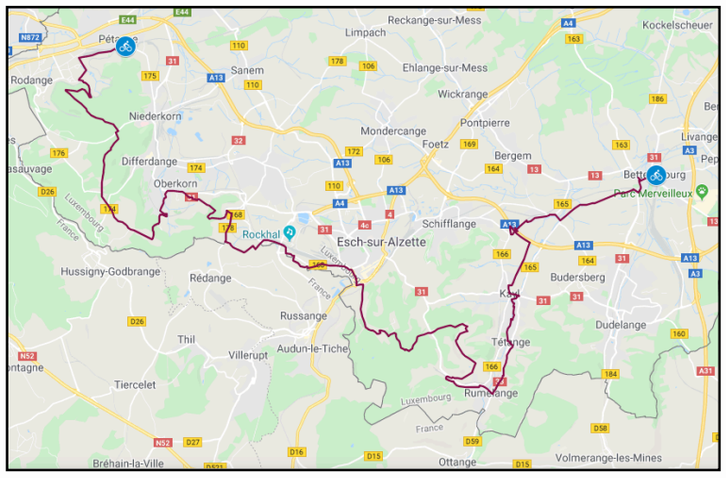

PC8 de la Terre Rouge

de Pétange à Bettembourg
44 km

www.luxvelo.lu

Luxvelo
Des balades au Luxembourg
et aux alentours

L-PC08 de Pétange à Bettembourg 44 km

Informations générales

Départ : Pétange (49,55402- 5,87855)
Arrivée : Bettembourg (49,51898- 6,10055)
Distance : 44 km
Difficulté : voir profil gpx ci-contre

Villes et villages traversés:

Pétange (km 0), Lamadelaine (km 2,5), Vesquenhaff (km 9,0), Oberkorn (km 13,0), Oberkorn (km 13,0), Delvaux (km 15,0), Esch-Belval (km 19,0), Rumelange (km 32,0), Térange (km 33,5), Kaul (km 35,5), Noertzange (km 40,5), Bettembourg (km 44,0).

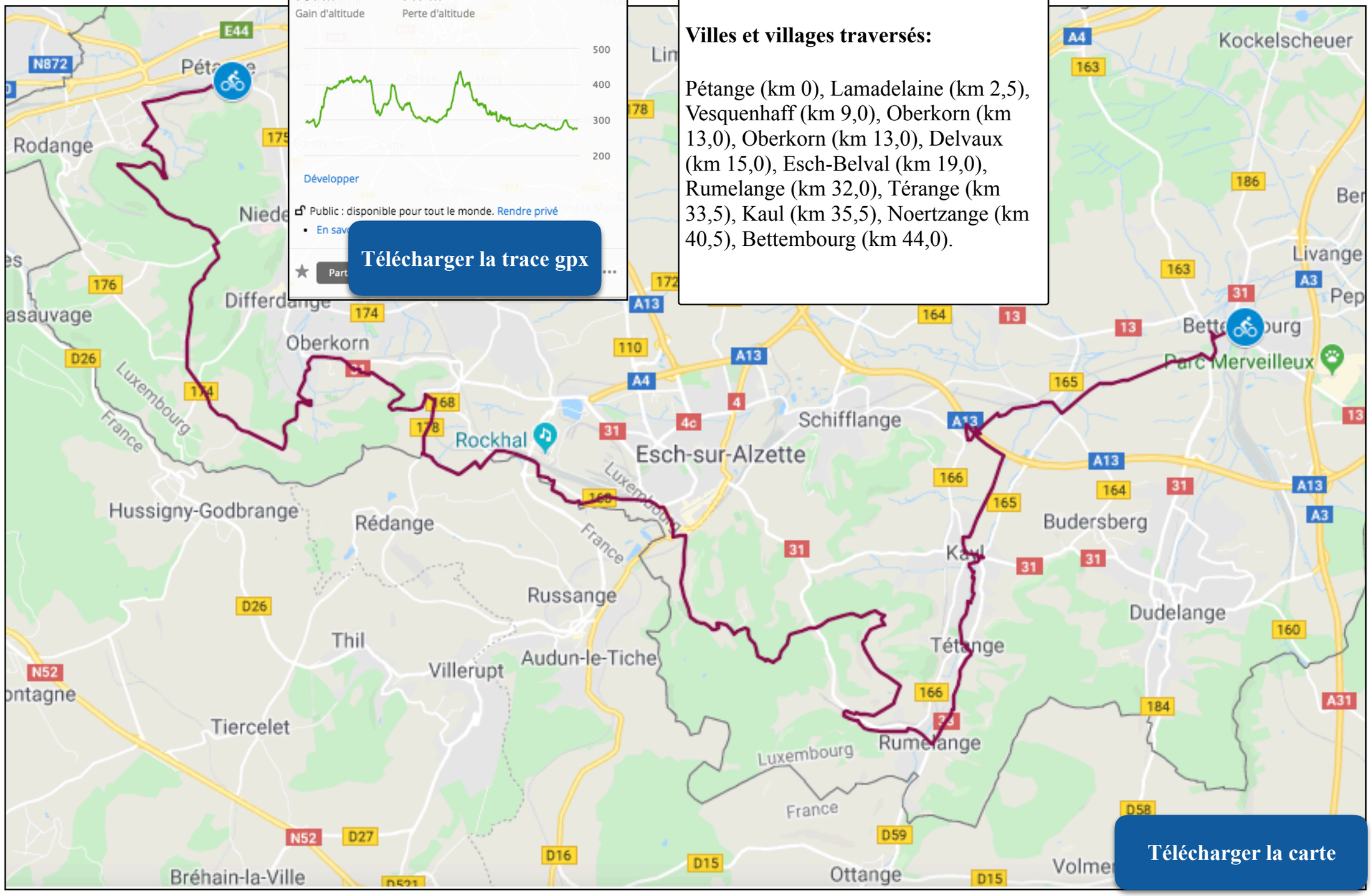

Itinéraires nationaux

Le réseau tel que prévu par la loi englobe quelque **950 km de pistes** dont actuellement **600 km sont réalisées**. Une extension éventuelle du réseau, qui comporte actuellement **23 pistes,** nécessiterait une modification de la loi de 1999.

Nombre de communes réalisent ou projettent des infrastructures cyclables locales qui complètent naturellement le réseau nationale et qui sont le préalable nécessaire à la promotion et l'enracinement du trafic non-motorisé.

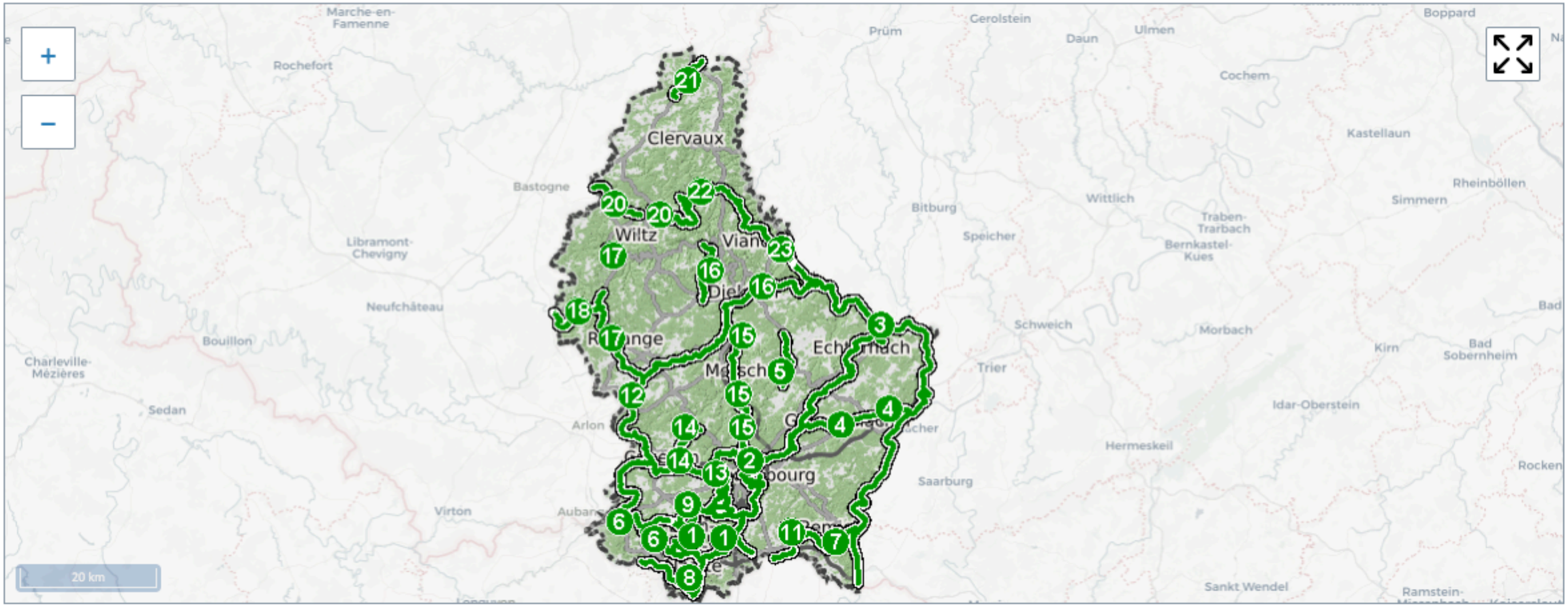

Informations pratiques

- Longueur totale : 42,5km
- Longueur réalisée: 20km
- Début : Belvaux
- Fin : Tétange
- Assise : Entièrement sur site propre
- Point le plus bas : 292m (centre sportif à Rumelange)
- Point le plus haut : 416m (Heedefeldchen)
- Degré de difficulté : Belvaux-Esch: plat; Esch-Rumelange: montées raides
- Localités traversées : Pétange, Lamadelaine, Belvaux, Esch-sur-Alzette, Rumelange, Tétange, Burange, Bettembourg.
- Communes traversées : Bascharage, Pétange, Differdange, Sanem, Schifflange, Esch-sur-Alzette, Kayl, Rumelange, Dudelange, Bettembourg

Parcours

Le départ actuel de la piste cyclable **PC8** se situe à proximité de la frontière française près de Belvaux sur le CR178, la «rue de France». La piste cyclable longe la frontière française et prend le «Sentier du Sud» près du CR168, la «rue de l'Usine». Tout en longeant le CR168, elle passe à «Homecht» derrière les maisons pour reprendre ensuite le «Sentier du Sud».

Arrivée à Esch-sur-Alzette, la piste cyclable traverse le CR168 près de la «place de la Résistance-Brill» et poursuit son chemin via «l'avenue des Terres Rouges» et la «rue d'Audun» pour descendre ensuite direction Sud par la «rue J.P Bausch». Puis la **PC8** longe les bois «Hiel» et «Burbaacher Lach» jusqu'à la «Waldschoul». Derrière la «Waldschoul», la piste cyclable tourne à gauche et traverse les bois «Heedefeldchen» et «Welteschgrond» et puis elle croise la N33.

Elle passe par le «Sentier du Sud» jusqu'au «Monument National des Mineurs» où elle descend le «Holleschbierg» jusqu'à «Wenterfald» où elle croise de nouveau la N33 pour entrer à Rumelange par la «rue de la Bruyère» et la «rue de l'Eglise». A la fin de la «rue de l'Eglise», la piste cyclable tourne à droite dans la «rue Batty Weber» en passant à côté du centre sportif. Derrière le centre sportif elle tourne deux fois à gauche pour se diriger vers le Nord, direction gare de Rumelange. Près de la gare elle traverse le rond-point de la «Grand-Rue» avec la «rue de l'Usine» pour continuer direction Nord, le long de la «rue de l'Usine» jusqu'à Tétange.